

Demande de renseignements suite décès de mon concubin

Par ROUYER_old, le 20/09/2007 à 15:18

Ayant acheté une voiture d'occasion aux environs de 1998 avec mon concubin dont j'ai eu un enfant né en 1988, J'aidait financièrement à l'achat, mon défunt concubin décèdé en l'an 2000, étant divorcé en premier mariage avec 2 enfants, vu que je continuais à règler l'assurance et l'entretien après son décès, ma question est la suivante:

Quels sont mes droits sur ce véhicule, sachant que c'est certainement pour finir à la casse, vu les réparations ?

Merci de me répondre.

Par maitreiledefrance_old, le 24/09/2007 à 19:35

bonsoir

étant en situation de concubinage, le véhicule est en indivision, moitié chacun